

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **douzième jour d'avril 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-04-088

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 mars 2010 et du 22 mars 2010.

ADOPTÉE

10-04-089

Annulation de la résolution 09-04-116 – Projet murale

ATTENDU QUE ce conseil a adopté une résolution en avril 2009, pour autoriser le projet de Daniel Martineau, sculpteur et céramiste pour la confection d'une œuvre d'art devant être installée dans un édifice public de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE ce projet a été abandonné par le requérant ci-dessus mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin et il est unanimement résolu que ce conseil annule la résolution numéro 09-04-116 relativement au projet de murale présenté par M. Daniel Martineau.

QU'un avis écrit soit transmis à M. Daniel Martineau pour l'informer de la décision du conseil.

ADOPTÉE

Demande d'appui de la municipalité d'Amqui sur l'énergie nucléaire – Non – Classée.

10-04-090

Appui – MRC de l'Érable – Programme «Communautés rurales branchées»

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a déposé une demande d'aide financière au programme « Communautés rurales branchées » dans le cadre du programme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire appuyer la MRC de l'Érable dans son empressement à réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et il est unanimement résolu que ce conseil appuie les démarches entreprises par la MRC de l'Érable auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, pour obtenir le plus rapidement possible, une réponse favorable au projet présenté par le MRC de l'Érable.

QU'une copie de ladite résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

10-04-091

Règlement no 2010-175

ATTENDU QUE la présentation du présent règlement 2010-175;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil adopte règlement numéro 2010-175, concernant la protection et la prévention des incendies et principalement le délai fixant la période d'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide extérieur.

ADOPTÉE

10-04-092

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 12 mars 2010	
- nos 0CH000457 à 0CH000459	17 732.31 \$
- En date du 19 mars 2010	
- nos 0CH000460 à 0CH000467	24 207.38 \$
- En date du 23 mars 2010	
- nos 0CH000468 à 0CH000472	28 348.27 \$
- En date du 30 mars 2010	
- nos 0CH000473 à 0CH000479	12 665.32 \$
- En date du 31 mars 2010	
- nos 0CH000480 à 0CH0000491	40 816.70 \$
- En date du 6 avril 2010	
- no 0CH000492	19 642.55 \$
- En date du 8 avril 2010	
- no 0CH000493	7 953.54 \$
- En date du 8 mars 2010	
- no 0CH000355	annulé

Fonds d'immobilisation:

- En date du 31 mars 2010	
- no 0CH2000005	7 178.85 \$

dépôts salaires des périodes 201010 à 201013

ADOPTÉE

10-04-093

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration:

- En date du 12 avril 2010
- nos 0CH000494 à 0CH000616 295 210.93 \$

Fonds d'immobilisation:

- En date du 12 avril 2010
- nos 0CH2000006 à 0CH200008 114 084.85 \$

ADOPTÉE

Dépôt états financiers d'organismes – Baseball mineur le greffier adjoint indique le nom de l'organisme qui a déposé son état financier : Baseball mineur Princeville – Classé.

10-04-094

Libération du Fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL0089-95 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT QU' un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Princeville y a investi une quote-part de 13 441.00 \$ représentant - 6,72% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-

part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville demande que le reliquat de 132 144.18 dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et résolu à l'unanimité :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de l'Estrie, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de l'Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

10-04-095

Engagement d'une employée à l'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de Madame Audrey Simard afin d'effectuer des travaux au service d'urbanisme et à titre d'inspecteur pour l'application des règlements no 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau, no 10-03 concernant la circulation

et le stationnement, no 10-04 concernant les nuisances et no 10-06 concernant les animaux, pour la période estivale (15 semaines), à raison d'un maximum de 32 ½ heures par semaine, au salaire horaire de 12.30 \$;

Il est également résolu que Madame Audrey Simard soit autorisée à délivrer un constat d'infraction à toute personne contrevenant aux dispositions des règlements susmentionnés.

ADOPTÉE

10-04-096

Sûreté du Québec – Contribution 2010

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 232 578 \$ pour le 30 juin 2010 et un montant de 232 578 \$ payable pour le 31 octobre 2010 pour les services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

10-04-097

Demande au Ministère des Transports pour accès d'une nouvelle rue sur la route 263 Sud

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire développer un nouveau secteur résidentiel sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec, l'accès à la route 263 Sud en direction de la municipalité de St-Norbert, pour entreprendre la construction d'un nouveau chemin donnant accès au nouveau développement résidentiel prévu dans le secteur Sud de la municipalité tel que décrit au plan annexé à la présente.

ADOPTÉE

10-04-098

Réunion de chantiers – Avis de paiement – Salle communautaire Pierre-Prince

ATTENDU la demande de paiement présenté Monique Brunet, architecte, dans le cadre du projet « Salle Pierre Prince »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et il est unanimement résolu que ce conseil approuve la demande de paiement présentée par Monique Brunet, architecte, au montant de 1 726.99 \$ taxes incluses, afin d'acquitter les frais reliés à la tenue de réunions de chantiers et des travaux de surveillance du projet ci-dessus mentionnés.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt no 2009-167.

ADOPTÉE

10-04-099

Soumissions pour l'entretien horticole – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposé par le greffier adjoint;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'entretien horticole au plus bas soumissionnaire con-

forme soit à Yvan Binette au prix de 20 780.73 \$, taxes incluses, selon la description des travaux demandés.

ADOPTÉE

10-04-100 **Fourniture de chlorure liquide pour chemins – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçus et déposés par le greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la fourniture du chlorure liquide au plus bas soumissionnaire conforme soit à Somavrac au prix de 330.72\$/m³ taxes incluses.

ADOPTÉE

10-04-101 **Kiosques postaux – Éclairage public**

ATTENDU QUE ce conseil municipal désire respecter l'entente de services établie pour la fourniture d'électricité des kiosques postaux situés au Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu d'entériner l'entente de fourniture d'électricité pour l'éclairage des kiosques postaux situés au Domaine Paquet au montant de 330 \$ selon la facture présentée par Madame Maryse Leblanc et/ou Éric Béliveau pour l'année 2010.

ADOPTÉE

10-04-102 **Etats financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Princeville et avance de fonds pour 2010**

ATTENDU la demande d'avance de fonds présentée par l'Office municipal d'habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et il est unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement d'une avance de fonds au montant de 20 000 \$ pour défrayer les dépenses de l'Office municipal d'habitation de Princeville effectuées en 2010.

QUE ce conseil autorise la Trésorière à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska – Activité bénéfice – Classé.

10-04-103 **Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable – Tournoi de golf**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable avec l'achat d'un foursome au coût de 340.00 \$.

ADOPTÉE

10-04-104

Centre d'Action bénévole de l'Érable – Demande de soutien financier

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'apporter un soutien financier au montant de 240 \$ (incluant 2 billets) au Centre d'action bénévole de l'Érable.

ADOPTÉE

10-04-105

Vestiaire St-Eusèbe – Location de bac à déchets

ATTENDU QUE ce conseil désire encourager les organismes communautaires de Princeville;

ATTENDU QU'une facturation de la collecte des ordures a été transmise à l'organisme Vestiaire St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de défrayer la facture transmise par Gaudreau Environnement inc., pour la collecte des vidanges et de récupération de l'année 2010 de l'organisme Vestiaire St-Eusèbe de Princeville;

QU'un montant de 39.00 \$ soit acquitté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-04-106

Demande d'autorisation – Josée Cadieux et Yanick Plamondon

ATTENDU la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Josée Cadieux et Yanick Plamondon;

ATTENDU QUE ce conseil indique à la commission qu'il n'y a pas d'autres endroits dans la municipalité pour effectuer le projet demandé par les requérants;

ATTENDU QUE la présente demande permettra aux requérants d'établir un volet agro-touristique pour compléter l'exploitation de l'entreprise agricole actuelle;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la présente demande se situe dans un air propice à l'exercice de l'occupation des requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil appui la demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec par Josée Cadieux et Yanick Plamondon, pour permettre d'effectuer des changements à l'exploitation agricole actuelle afin d'ajouter un caractère agro-touristique et éducatif à l'exploitation de petits fruits existants.

ADOPTÉE

10-04-107

Demande de dérogation mineure – Chantal Poudrette et Martin Blondeau

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Chantale Poudrette et Martin Blondeau;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet de recommandations favorables énoncées par les membres du comité consultatif d'urbanisme de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise et approuve la demande de dérogation mineure présentée par Chantale Poudrette et Martin Blondeau, afin de permettre l'érection d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 84 m², ce qui représente une dérogation mineure d'une superficie de 44 m² de plus p/r à la réglementation en vigueur.

Les conditions minimales recommandées sont :

- Implantation au minimum 3 mètres des limites arrière et latérale de la propriété.
- Diriger l'eau de puit de la couverture du bâtiment projeté avec des gouttières vers le champ situé du côté Est de la propriété.
- Diriger l'eau de la cour d'accès à ce bâtiment vers l'Est pour ne pas nuire au voisinage immédiat.

ADOPTÉE

Dépôt d'une modification au plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville –
Dépôt.

10-04-108

Vente de terrains résidentiels – 295 et 305 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9209-4069 Québec inc. (Les entreprises Yves Provencher) ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-201 (295 Lecours) pour le prix de 9 273.17 \$ avant les taxes applicables et le lot 247-1-200 (305 Lecours) pour le prix de 11 313.17 \$ avant les taxes applicables ;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-04-109

Vente de terrains résidentiels – 230 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Kevin Sarazin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-220-1 (230 Lecours) pour le prix de 18 679.10 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-04-110

Vente de terrains résidentiels – 215 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Nicole Beaudoin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-239 (215 Lecours) pour le prix de 15 851.82 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-04-111

Échange d'une partie de terrain – rue Demers Est

ATTENDU QUE ce conseil a reçu une demande de Monsieur Christian Chartier pour échanger une partie de terrain dans le secteur de la rue Demers Est;

ATTENDU QUE ce projet d'échange de terrains permettrait au requérant d'avoir accès aux différents services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'échange d'une partie de terrain de la Ville de Princeville, d'une superficie totale de 5 964,9m² situé sur le lot 12-A-2 rang 8 du Canton de Stanfold pour une superficie identique appartenant à Monsieur Christian Chartier sur une partie de son terrain situé sur une partie du lot 12-A- rang 8 du Canton de Stanfold.

QUE les frais reliés à l'échange de terrain soient acquittés par le requérant.

ADOPTÉE

10-04-112

Subvention 2010 au Baseball mineur

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 2 000\$ au baseball mineur de Princeville pour l'année 2010.

ADOPTÉE

10-04-113

Scouts de Princeville – Demande d'aide financière

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ au Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2010.

ADOPTÉE

10-04-114

Escadron 814 Optimiste Plessisville – Demande d'aide financière

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une contribution financière de 150 \$ à l'Escadron 814 – Cadets de l'air Optimiste de Plessisville.

ADOPTÉE

10-04-115

Délégation à la Paroisse de Plessisville – Demande de subvention - Regroupement des camps de jour de l'Érable

ATTENDU QUE les municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir de la formation pour les moniteurs durant la période estivale;

ATTENDU QUE la municipalité de la Ville de Princeville désire participer à ce regroupement;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et unanimement résolu que le conseil municipal délègue à la municipalité de la Paroisse de Plessisville, la gestion administrative du programme de formation pour les camps de jours de la MRC de l'Érable et mandate la Paroisse de Plessisville pour le regroupement des camps de jour de l'Érable, à la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale de loisirs au Centre-du-Québec (PEPL) offert par l'Unité régionale de loisirs et de sports du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

10-04-116

Commandite à la Foire Champêtre et culturelle - Acceptation

ATTENDU QUE l'organisation de la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville recevait par le biais de Home Hardware une commandite évaluée à 500 \$ pour les équipements et matériaux de construction achetés à cet endroit;

ATTENDU QUE ce crédit est maintenant transféré à la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ à la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville pour compenser le crédit accordé par la compagnie Home Hardware à la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la commandite à la Foire Champêtre et Culturelle.

ADOPTÉE

10-04-117

Club de patinage artistique de Princeville inc. – Demande de commandite au spectacle annuel

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite au montant de 100 \$ pour la présentation du spectacle annuel.

ADOPTÉE

10-04-118

École Ste-Marie – Bourse de civisme

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'École Sainte-Marie de Princeville, une bourse d'excellence de 250 \$ qui sera remise à des élèves du niveau secondaire, pour son comportement exemplaire et son savoir-vivre.

ADOPTÉE

10-04-119

Cercle des Jeunes ruraux

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de publier une annonce au coût de 100 \$ dans le bottin des Jeunes Ruraux de l'Érable pour leur souhaiter bon succès.

ADOPTÉE

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Confirmation d'aide financière – commenté par le Maire

10-04-120

Panthéon de la Performance - Participation

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise une délégation de la Ville de Princeville au Panthéon de la Performance qui aura lieu le 15 mai prochain au Colisée Desjardins de Victoriaville, par l'achat de 4 billets au coût de 100.00 \$ du billet.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-04-121

Ajournement de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée au 19 avril 2010.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire